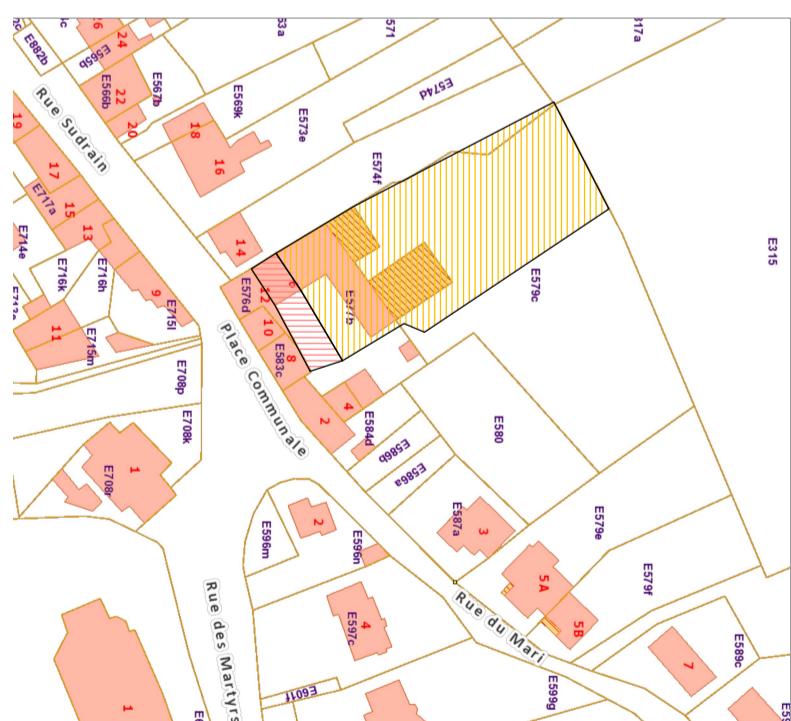


# COMMUNE DE BASSENGE 5

Plan d'une parcelle de terrain cadastrée section E  
Pie des n°579C & 577B, d'une contenance calculée  
de 184.37CA. pour le LOT 1 sous liseré ocre et  
n°577B/Pie, d'une contenance calculée de 14.67CA.  
pour le LOT 2 sous liseré rose

## SITUATION CADASTRALE

Les données cadastrales du jour de ce document appartiennent  
exclusivement à l'Administration Générale de la Documentation patrimoniale



Levē et dressé par le  
Géomètre-Expert assermenté  
par le tribunal de première  
instance de Liège, soussigné

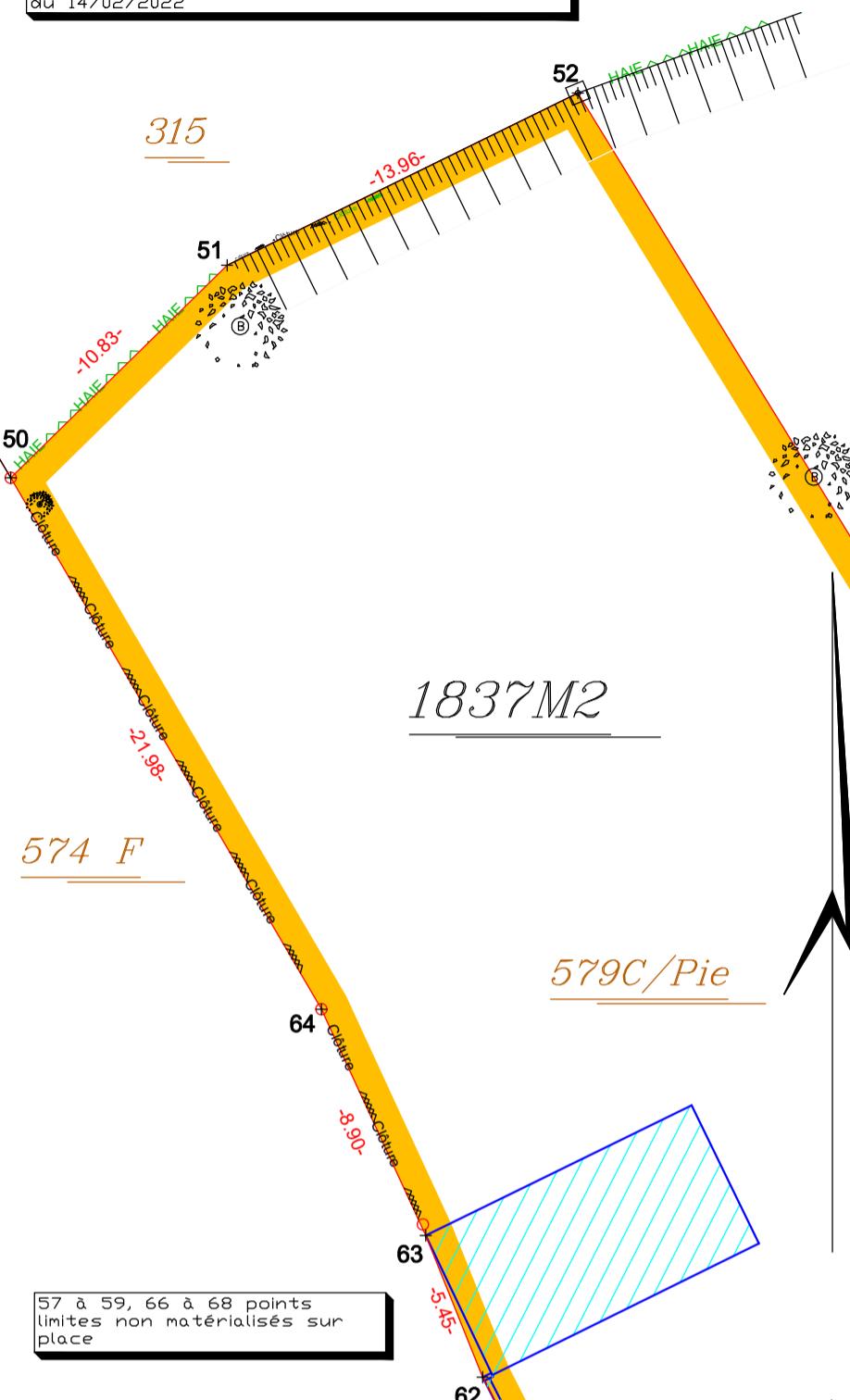
à Wonck  
le 30 avril 2022  
modifié le 9 mai 2022

SIGNATURES :  
Les Parties

KESSEN Ch.  
Géomètre-Expert  
Place de la Licourt, 11  
4040 HERSTAL  
Tél.: 04/264.82.29  
GSM : 0495/31.43.51  
Email : chke@scarlet.be  
T.V.A.: 604.802.027  
C.C.B.: 068-2199135-75

KESSEN Christian  
Inscrit au tableau des titulaires sous le N° GEO040405

**DOCUMENTS CONSULTÉS :**  
Plan du Géomètre NELISSEN daté du 30/09/1998 pour la limite 50 à 52, 65 à 68 et 59 à 62.  
Pour la limite entre les points 50, 64 et 63 le jugement n° rôle 21A559 n° rép. 294/2022 daté du 14/02/2022



**NOTES ET SERVITUDES:**  
L'évacuation des eaux du LOT2 se raccorde sur l'égout du LOT1, par l'intérieur de ce bâtiment et pourra subsister en servitude.  
L'évacuation des eaux est commune aux LOT1, LOT2, 577B/Rst et 581A et devra le rester en servitude.  
Il n'y qu'un compteur d'eau pour les LOTS 1, 2 et le restant de la propriété. Les LOT1 et 2 devront prendre à leur charge l'installation des nouveaux compteurs d'eau individuels à installer suivant les indications que la SWDE imposera.  
Les compteurs électrique seraient déjà scindés.  
Aucune recherche approfondie en sous-sol n'a pu être réalisée.  
Les éventuelles situations créant servitudes non énumérées devront être maintenues et les servitudes, non énumérées, existantes auparavant (notamment les corniches en surplomb, baies de fenêtres et de portes existantes des parcelles 576D, 576E et 583C...) sont également à maintenir.  
Pour les détails des notes et servitudes, il faut consulter l'acte authentique dont ce plan dépend.

